

**Bulletin Municipal n° 114
MARS 2015**



LE MOT DU MAIRE

Le printemps est là.

Comme chaque année, nous apprécions le retour du soleil, qui nous invite à reprendre les travaux dans nos jardins ou tout simplement pouvoir en profiter en toute sérénité.

Cela implique qu'il faut apprendre à bien vivre ensemble, car si votre plaisir est de passer la tondeuse à midi ce n'est sûrement pas du goût de votre voisin qui souhaite déjeuner tranquillement au soleil.

Le respect de l'autre fait que l'on vous respecte aussi et contribue à votre tranquillité.

Pour la mise en valeur de vos habitations, je vous rappelle, que le fait d'entretenir le devant de votre propriété ne vous procure aucun droit sur le domaine public, de ce fait vous ne pouvez pas planter devant chez vous ou occuper ces espaces par des poteaux, pierres ou autre élément de décoration.

Comme je l'ai déjà indiqué, seul des fleurs, de basse tige, peuvent être mise en place si elles laissent le trottoir libre d'accès.

Pour votre sécurité et limiter la vitesse, une nouvelle signalisation routière va être mise en place.

Je vous rappelle que les panneaux sont au titre du code de la route et doivent être respectés.

Pendant la Foire à tout, compte tenu de la fréquentation, la circulation dans les rues du centre de notre village est organisée avec un seul sens de circulation que je vous invite fortement à respecter.

Pour les déchets végétaux, la valorisation par compostage, broyage ou dépôt en déchetterie doit être privilégiée à leur incinération interdite du 15 mars au 15 octobre suivant arrêté Préfectoral n° D5/B1-10-0557 (affiché en mairie)

Repas de l'Amitié n'oubliez pas de vous inscrire pour cet excellent repas, ouvert à tous, avec une animation de qualité.

Le Maire, Jean-Pierre FONDRILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FÉVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 12 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : Mme BÉZIAN Maud - Mme DESCARREGA Hélène - Mme POULAIN Mélanie - Mme VATTÉ Delphine
M. BRANLE Olivier - M. CARDONNE Raymond - M. CAVÉ Jean-Marie - M. GIUSTI Christophe - M. LEROY Yvan
M. MARTY Patrick - M. PERNIN David

Absentes excusées : Mme DECHELLE Diane – Mme FOSSE Christine

Monsieur LEROY Yvan a été élu secrétaire de séance..
Le Procès verbal de la séance précédente est lu et adopté

CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR CRÉPIN FRANCIS : STAGIAIRE A COMPTER DU 1^{er} MARS 2015

Le contrat de travail à durée déterminée de Monsieur CRÉPIN Francis se terminant le 28 février 2015, Monsieur Le Maire suggère de l'embaucher en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe « stagiaire » pour une période d'un an à compter du 1^{er} mars 2015, et ensuite le titulariser.

La période de travail pendant le CDD étant satisfaisante, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, « Pour » à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHATS D'ENERGIE ELECTRIQUE COORDONNE PAR LE SIEGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.331-1 à L. 331-4,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de La commune de Neaufles Saint Martin d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique.

Considérant qu'en égard à sa dimension départementale et son domaine de compétence, le SIEGE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et des intercommunalités du département.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré :

Article 1^{er} : Décide d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la Collectivité, pour ce qui le concerne :

Les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 KVa et aux installations d'éclairage public, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement

Article 2 : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et figurant en annexe de la présente.

Article 3 : Autorise La Commune de Neaufles Saint Martin, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE, à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LA DISTRIBUTION DU JOURNAL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Le Maire expose au Conseil la convention de participation financière de la Commune pour la distribution du journal communautaire.

Le Conseil communautaire ayant validé ce principe le 23 septembre 2014, le coût annuel de la distribution pour la commune de Neaufles Saint Martin s'élèvera à 104.93 TTC par an, pour quatre parutions dans l'année.

La présente convention prend effet à compter de la 1^{ère} distribution du journal en 2015.
Elle est conclue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à la dernière distribution en 2019.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le coût de cette participation et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant

TRAVAUX SALLE DES FETES (SOL)

La commission travaux s'étant réunie le 4 février dernier, pour étude de différents devis concernant la réfection du sol de la salle des fêtes, Monsieur Le Maire présente au Conseil les 3 devis retenus lors de cette commission.

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir la Société GAMILLY PEINTURE à VERNON et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant

Les travaux seront réalisés fin février 2015.

APPROBATION DU RAPPORT DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu l'article L5211-39-1 du CGCT qui impose au Président de chaque EPCI d'établir un « rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et les communes membres », ce rapport devant être approuvé avant le 31 mars 2015 ;

Vu la délibération n° 2014125 en date du 16 décembre 2014 prise par le Conseil communautaire approuvant le schéma de mutualisation de la Communauté de communes ;

Considérant que ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres et que le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer.
A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable ;

Considérant le schéma de mutualisation de la communauté de communes ci-après annexé ;

Vu l'ensemble de ces éléments

Il est proposé au Conseil Municipal :

*D'approuver le schéma de mutualisation de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrère ci-après annexé ;

*D'adresser copie de la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrère.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à **7 voix Pour 4 voix Contre et 1 abstention.**

MODIFICATION DU TAUX DES FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE VOIRIE ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délibération n° 2014144 en date du 16 décembre 2014 prise par le Conseil communautaire validant la modification à hauteur de 40% du taux des fonds de concours systématiques que devront verser les communes dans le cadre des programmes des travaux de voirie, à compter du programme retenu pour l'année 2015.

Considérant que cette délibération précise également l'application à compter de 2016, d'un fonds de concours de 40% sur les travaux de chaussée des voies ne présentant pas un caractère de voie de liaison ou d'axe structurant, ces voies devant être clairement identifiées courant 2015.

Considérant la modification, en date du 16 décembre 2014, du règlement intérieur de voirie communautaire ci-après annexé ;

Vu l'ensemble de ces éléments

Il est proposé au Conseil Municipal :

*De valider l'approbation de la modification du taux des fonds de concours systématiques à verser (passage à 40%)

*D'approuver la modification du règlement intérieur de voirie ci-après annexé ;

*D'adresser copie de la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrère.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à **4 voix Pour 8 voix Contre .**

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 05 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : Mme BÉZIAN Maud - Mme DESCARREGA Hélène - Mme POULAIN Mélanie - Mme VATTÉ Delphine
M. BRANLE Olivier - M. CARDONNE Raymond - M. CAVÉ Jean-Marie - M. GIUSTI Christophe - M. MARTY Patrick
M. PERNIN David

Absents excusés : M. LEROY Yvan a donné pouvoir à M. Jean-Marie CAVÉ
Mme FOSSE Christine

Monsieur GIUSTI Christophe a été élu secrétaire de séance.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu et adopté

VALIDATION DU CHAUFFAGE ELECTRIQUE PLANCHER AU SOL POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire informe le Conseil que le restaurant scolaire actuellement en cours de construction est prévu avec un chauffage électrique plancher.

Cette option n'ayant pas été validée lors de la signature des marchés, Monsieur Le Maire propose de régulariser cette situation par le Conseil Municipal, étant précisé que le coût des travaux est estimé à 12 231.00 €uros HT.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE PASSAGES SURÉLEVÉS DANS LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose au Conseil la nécessité d'installer des passages surélevés dans la commune et sur la RD10.

Ces équipements : à savoir, trois ralentisseurs et deux plateaux sur la RD 10 peuvent faire l'objet d'une subvention par le Département au titre des amendes de police.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote à 8 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention, pour la réalisation de ces équipements et la demande de subvention.

INFORMATIONS COMMUNALES

La mairie sera fermée les samedis 04 avril 2015 et 23 mai 2015.

« « « « « « « « « « « « « « « « « «

RECENSEMENT MILITAIRE :

Nous vous rappelons que cette année, **les jeunes nés en 1999** doivent se faire recenser en mairie, en présentant une pièce d'identité.

L'attestation de recensement délivrée par le secrétariat est nécessaire pour les inscriptions aux examens et au permis de conduire.

Cela leur permettra l'inscription d'office sur la liste électorale dès 18 ans

« « « « « « « « « « « « « « « « « «

NAISSANCES 2014

- HÉLIE Lou-Ann née le 1^{er} janvier 2014
- BERTRAND Lola née le 26 mai 2014
- ABDELLI Lilya née le 06 juin 2014
- DE MAGALHAES Lyam né le 17 juin 2014
- BINARD Nathan né le 24 juin 2014
- NGUYËN Unai né le 09 juillet 2014
- HONG TUAN HA Maxime né le 11 août 2014
- PETIT Wyatt né le 23 août 2014
- TRENTENAERE Cléa née le 24 août 2014
- KERIVEL Emma née le 09 décembre 2014
- BOUCHENY Louana née le 16 décembre 2014

MARIAGES 2014

- Melle MOUSTEY Charlotte et M. COLONNA Jean-Marc le 26 avril 2014
- Mme DORINDO Edith et M. DELMARRE Pascal le 26 avril 2014
- Melle VICENTE Sabrina et M. TREGUER Julien le 28 juin 2014
- Mme PILLARD Laëtitia et M. SUEUR Maxime le 30 août 2014
- Mme GUINARD Elisabeth et M. GIGUEL Paul le 13 septembre 2014

DÉCÈS 2014

- GALAIS Christian le 27 janvier 2014
- JEGO Charles le 09 septembre 2014
- LECERCLE Claude le 09 septembre 2014
- GODART Francis le 24 octobre 2014

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Siège Social : Mairie de NEAUFLES SAINT MARTIN

25 avril et 8 Mai 2015

L'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la commune et son Président vous invitent à assister nombreux aux prochaines cérémonies du souvenir :

Samedi 25 avril 2015 à 15 h au monument des déportés de Neaufles

Cérémonie à la mémoire des déportés à l'occasion de la journée nationale de la déportation.

Vendredi 8 mai 2015

Cérémonies commémoratives de la victoire

- | | |
|---------|--|
| 9 h 30 | Messe du souvenir en l'église de Gisors avec les anciens combattants du canton. |
| 11 h | Rassemblement et dépôt de gerbe devant la stèle des déportés. |
| 11 h 15 | Dépôt de gerbe devant le monument aux morts. |
| 11 h 45 | Dépôt de gerbe sur la tombe des aviateurs anglais. |
| 12 h | Vin d'honneur offert par la municipalité. |

Le Président, J. Le Père de Graveron

NEAUFLES 'ANIM



SAMEDI 04 AVRIL 2015 à 20h00 à la salle des Fêtes

GRANDE SOIRÉE ANTILLAISE

Organisée par le FC GISORS VEXIN NORMAND

Réservations au 06.21.07.02.29 ou 06.17.32.69.83

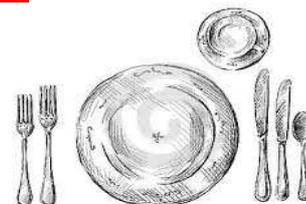


SAMEDI 18 AVRIL 2015 à 12h30 à la salle des Fêtes

REPAS DE L'AMITIÉ

Organisé par le C.C.A.S

(fiche d'inscription ci-jointe)



SAMEDI 25 AVRIL 2015 à 15h00

Cérémonie commémorative à la mémoire des Déportés



VENDREDI 1^{ER} MAI 2015

Vente de muguet devant les commerçants de Neaufles Saint Martin

Organisé par le Comité des Fêtes

VENDREDI 08 MAI 2015

Cérémonies Commémoratives de la VICTOIRE



DIMANCHE 10 MAI 2015

**Le Comité des Fêtes organise
LA FOIRE A TOUT**

Réservations au 06.60.38.67.84 ou 02.32.55.93.88

comitedesfetesmaud@gmail.com



SAMEDI 20 JUIN 2015

FÊTE DE L'ÉCOLE



SAMEDI 04 JUILLET ET DIMANCHE 05 JUILLET 2015

FÊTE DU VILLAGE

Organisée par le Comité des Fêtes